

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 22 juin 2022

**DEL\_20220622\_29**

Nombre de Conseillers  
En exercice  
De présents  
De votants

**29**  
**21**  
**28**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Participation financière  
de la Ville sur les  
abonnements STRAN  
des élèves trignacais  
des écoles de la  
commune et du collège  
Julien Lambot**

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE –  
Véronique JULIOT – Gilles BRIAND – Laurence FREMINET  
Hervé MORICE – Emilie CORDIER (arrivée à 19h27) – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER (arrivée 18h50)  
Stanislas FONLUPT – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT – Yannick BEAUVAIS – Christelle POHON  
David PELON – Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC  
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**27 juin 2022**

Et que la convocation avait été faite le

**15 juin 2022**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Emilie CORDIER donne pouvoir à V. JULIOT (arrivée à 19h27)
- Denis ROULAND donne pouvoir à S. WAIRY
- Patricia L'ECORSIER donne pouvoir à D. MAHE-VINCE (arrivée à 18h50)
- Stéphanie BURNEL donne pouvoir à L. DUPONT
- Benoît PICHARD donne pouvoir à C. OLIVIER
- Jessica NICOLAS donne pouvoir à L. FREMINET
- Jean-Pierre LE CROM donne pouvoir à J.L. LELIEVRE
- Françoise HAFFRAY donne pouvoir à D. PELON
- Didier NOUZILLEAU donne pouvoir à D. PELON

**Absentes :**

- Isabelle GUENEGO

Mme Aurélie LE GUNEHEC a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé :

La Société des Transports de l'Agglomération Nazairienne (STRAN) a indiqué par courrier en date 24 mai 2022, que les tarifs des titres de transport pour l'année scolaire 2022/2023, sont inchangés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le maintien au niveau actuel, de la participation financière de la Ville sur le prix public des abonnements pour les scolaires : la ville prend en charge l'abonnement à hauteur de 30 % pour l'abonnement Matelot (maternelle et élémentaire), de même pour l'abonnement Skipper (collège).

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 044-214402109-20220622-DEL\_20220622\_29-DE

**SLOW**

Cette aide concerne les élèves trignacais fréquentant un établissement de la commune (maternelle, élémentaire ou collégien de Julien Lambot) :

| Abonnement mensuel | Prix public mensuel | Prise en charge par la commune /mois | Reste à la charge des familles /mois |
|--------------------|---------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Matelot</b>     | 14 €                | 4,20 €                               | 9,80 €                               |
| <b>Skipper</b>     | 20 €                | 6,00 €                               | 14,00 €                              |

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Education, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse en date du 31 Mai 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

- **Article 1** : d'approuver le maintien au niveau actuel, de la participation financière de la Ville sur le prix public des abonnements pour les scolaires : la ville prend en charge l'abonnement à hauteur de 30 % pour l'abonnement Matelot (maternelle et élémentaire), de même pour l'abonnement Skipper (collège).

- **Article 2** : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

|             |    |
|-------------|----|
| Voix pour   | 28 |
| Voix contre | 0  |
| Abstentions | 0  |



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 29/06/2022 - Préfet le :  
Reçu en préfecture le 29/06/2022 - Préfet le :  
Retour en Mairie le : **SLOW**  
Affiché le 29/06/2022  
Publié ou affiché le :  
ID : 044-214402109-20220622-DEL\_20220622\_29-DE